

Séance ordinaire du conseil territorial du 28 juin 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2022-06-28_2834

Tarifs des équipements culturels de
l'Etablissement Public Territorial 2022-2023

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin à 19h les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 21 juin 2022. Conformément à la loi relative à la gestion de la crise sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, le quorum est ramené à un tiers des membres, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs. La séance est retransmise en direct sur le site internet de l'EPT.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Absente		
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Présent		A
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		A
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Absente		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Représentée	Mme Labrousse	P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Représentée	Mme Janodet	A
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		C
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		C
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	M. Sauerbach	C
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Représenté	M. Dell'Agnola	C
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Représentée	Mme Daumin	A
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Présent		A
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Absente		
Viry-Chatillon	Mme CAPELO Vanessa	Présente		C
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme CHEVALIER Catherine	Présente		C
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DARMON Charles	Présent		C
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		A
Cachan	Mme DE COMAROND Hélène	Représentée	M. Rabuel	P
L'Hay-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent		C
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONT Jean-Marc	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. DELAGE Jean-François	Représenté	M. Laurent	P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	M. Aggoune	A
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		C
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Absent		
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Absente		
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Représentée	M. Bouyssou	P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		A
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme EUGENE Joëlle	Présente		C
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme Leydier	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		A
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Représenté	M. Maître	A
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	M. Maître	A
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Représenté	M. Conan	P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	M. Bourdon	P

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		A
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente		A
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Présente		P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Absent		
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Représentée	Mme Bensarsa-Reda	C
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Représentée	M. Defremont	P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Absente		
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Représenté	Mme Janodet	A
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Présent		C
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Présente		C
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Représenté	M. Taupin	P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		A
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		A
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Absent		
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme Ebode Ondobo	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Représenté	M. Taupin	P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Absent		
L'Haÿ-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Représentée	M. Bénêteau	C
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Représentée	M. Panetta	A
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	Mme Gaulier	A
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Présent		A
Arcueil	Mme PECCOLO Hélène	Représentée	M. Bourdon	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Cachan	M. PETIOT David	Absent		
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Présente ⁽¹⁾		
Fresnes	M. PIROLI Yann	Absent		
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Représenté	Mme Sow	P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		C
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Absente		
Thiais	M. SEGURA Pierre	Représenté	Mme Leurin-Marcheix	C
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Représentée	M. Decrouy	C
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Présente		A
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. TEILLET Alexis	Présent		C
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Absent		
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	M. Aggoune	A
Le Kremlin-Bicêtre	M. TRAORE Ibrahima	Présent		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Représentée	Mme Chavanon	P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Représentée	M. Dufour	A
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	M. Leprêtre	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Absent		
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Représenté	Mme Kacimi	P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	Mme Capelo	C
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		A

(1) Jusqu'à la délibération n° 2833

Secrétaire de Séance : Monsieur Alexis Teillet

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			101
1 siège vacant Choisy-le-Roi			
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2773 à 2833	54	33	87
2834 à 2862	53	33	86

Exposé des motifs

Les tarifs des équipements culturels de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre n'ont pas été revalorisés pour les années scolaires 2020/2021 et 2021/2022, compte tenu du contexte de crise sanitaire.

Pour l'année scolaire 2022/2023, il est proposé plusieurs modifications tarifaires :

- Après deux années de stabilité, il est envisagé d'augmenter les tarifs des établissements d'enseignement artistiques, à savoir les 12 conservatoires et l'Espace d'art Camille Lambert. Le pourcentage de 2% d'évolution a été retenu, car le taux d'inflation prévisionnel en 2022 est exceptionnellement élevé. Toutefois, pour répondre à la demande de la DRAC Ile-de-France, seul le tarif appliqué aux élèves en CPES (Cycle préparatoire à l'enseignement supérieur) reste identique.
- Le Sud-Est Théâtre propose de revenir au système d'adhésion, qui permet en payant 11 € d'avoir un tarif adhérent de 15 € sur tous les spectacles, au lieu des 20 € du tarif plein. Cette formule, plus souple que l'abonnement, est de nature à encourager le public à fréquenter davantage le théâtre. Par ailleurs, ont été ajoutés des tarifs propres à l'accueil du Festi Val-de-Marne, et notamment à l'opération Les Refrains des Gamins.
- L'Ecomusée du Grand-Orly Seine Bièvre propose l'adoption d'une tarification pour l'Atelier de l'Imaginaire ; sous la houlette d'une enseignante, les élèves -adolescents ou adultes – participent à deux ou trois séances par mois ; de ces ateliers résultent des productions photographiques et plastiques, qui font l'objet d'expositions présentées dans l'équipement. Par ailleurs, l'Ecomusée souhaite développer l'offre de son espace boutique avec des objets qui valorisent les collections et les expositions thématiques. Il convient donc d'adopter des tarifs pour ces objets promotionnels (tasse, crayon à papier, stylo bille, cartes postales, aimant, sac en coton).
- Afin de faire découvrir son offre et de reconquérir un nouveau public, l'Ecole et Espace d'art Camille Lambert propose de tester l'accueil ponctuel d'élèves non inscrits aux séances de l'Atelier expérimental qui se déroulent le mardi soir, et qui associent pratique et théorie pour faire connaître l'art contemporain.

Les tarifs restent identiques à ceux de l'année passée, pour :

- les médiathèques et ludothèques
- le cinéma La Tournelle
- la Maison de la Photographie Robert Doisneau et le Lavoir Numérique (rattachés, pour la première fois, à la délibération commune à tous les équipements culturels)

Je vous précise que, conformément à la loi, l'harmonisation des tarifs des différents équipements culturels intercommunaux va être engagée avant la saison culturelle 2023/2024, et fera l'objet d'une concertation avec les villes et les établissements concernés.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Vu la délibération n°2017-11-07_804 du Conseil territorial du 7 novembre 2017 portant définition de l'intérêt territorial sur la compétence, l'entretien, et le fonctionnement des équipements culturels et socioculturels ;

Vu la délibération n°2021-05-03_2343 relative aux tarifs des équipements culturels de l'Etablissement Public Territorial pour l'année 2021/2022 ;

Vu la délibération n°2021-0-28_2469 relative à la tarification de ventes de livres, stages payants, master classes et billetterie cinéma pour le Lavoir Numérique et la Maison de la Photographie Robert Doisneau ;

Considérant la nécessité de revaloriser les tarifs des établissements d'enseignement artistique à hauteur de 2% pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie, à l'exception des tarifs pour les CPES ;

Considérant l'intérêt de revenir au système d'adhésion pour le Sud-Est Théâtre de Villeneuve Saint-Georges, en vue de donner davantage de souplesse au public ;

Considérant la nécessité de créer des tarifs permettant au Sud-Est Théâtre d'accueillir les événements du Festi Val-de-Marne ;

Considérant la nécessité de voter des tarifs pour l'inscription à l'Atelier de l'Imaginaire porté par l'Ecomusée du Grand-Orly Seine Bièvre ;

Considérant la volonté de l'Ecomusée de valoriser ses collections et ses expositions au travers de la vente d'objets ;

Considérant l'intérêt de pouvoir accueillir des élèves non-inscrits à l'Atelier expérimental, proposé par l'Ecole et Espace d'Art contemporain Camille Lambert ;

Entendu le rapport de M. Jean-Luc Laurent,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le conseil territorial délibère et, à la majorité,

1. Approuve les grilles tarifaires revalorisées des 12 conservatoires et de l'Ecole et Espace d'art Camille Lambert, telles qu'annexées à la présente.
2. Approuve le maintien à l'identique du tarif CPES (Classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur).
3. Approuve le tarif adhérent du Sud-Est Théâtre.
4. Approuve les tarifs permettant au Sud-est Théâtre d'accueillir les événements du Festi Val-de-Marne.
5. Approuve les tarifs proposés pour l'Atelier de l'Imaginaire porté par l'Ecomusée.
6. Approuve les tarifs proposés pour les objets promotionnels visant à valoriser les collections et les expositions de l'Ecomusée.
7. Approuve la création de deux tarifs pour la participation ponctuelle à l'Atelier expérimental proposé par l'Ecole et Espace d'Art Camille Lambert.
8. Approuve le renouvellement à l'identique des autres tarifs, pour les médiathèques et ludothèques, pour le cinéma La Tournelle, pour la Maison de la Photographie Robert Doisneau et le Lavoir Numérique.
9. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 44 – Contre 19 – Abstentions 23



A Vitry-sur-Seine, le 4 juillet 2022
Le Président

Michel LEPRETRE
Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en préfecture le 06 juillet 2022
ayant été publiée le 06 juillet 2022

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

MUSIQUE

DROIT D'INSCRIPTION : Non remboursable

EPT

31 €

Hors EPT

56 €

Tarif unique

30 €

CPES (Cycle préparatoire à l'enseignement supérieur)

S.E.A.M. (Redevance pour la reproduction graphique d'ouvrages musicaux)

sauf éveil, initiation

Concours d'entrée cycles spécialisés/CPES (élèves extérieurs)

non remboursable mais déductible des droits d'inscription

7 €

18 €

DROITS DE SCOLARITE (annuels)

		2022/2023**	
Plein tarif		EPT	Hors EPT
Forfait	Cycle 1	273 €	786 €
	Cycle 2 et Cycle 2 différencié	330 €	786 €
	Cycle 3 et cycle 3 différencié	405 €	786 €
	Cycle spécialisé et perfectionnement	405 €	786 €
	Cycle préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES)	500 €	500 €
	Adultes de + 25 ans (exceptés cycles 3 et spécialisé)	503 €	786 €
Cours collectifs hebdomadaires*	Tarif 1, Initiation, Eveil	116 €	338 €
	Tarif 2	136 €	338 €
	Tarif 3	166 €	338 €
	Tarif Adultes de + 25 ans	267 €	338 €
Cours individuel (seconde pratique)	Cycle 1	191 €	556 €
	Cycle 2	230 €	556 €
	Cycle 3, Cycle spécialisé	283 €	556 €
Cours individuel adulte Hors forfait	Tarif Adultes de + 25 ans	503 €	786 €
Pratique d'ensemble (si pratique unique)		37 €	37 €

* Tarif à multiplier par le nombre de cours hebdomadaires

** Proposition d'arrondi : au dessus ou égal à 0,5 : arrondi à l'entier supérieur
en dessous de 0,5 : entier inférieur

Les droits d'inscription sont payés en même temps que le 1er trimestre ; ces frais payés par tous restent acquis à Etablissement Public Territorial et ne sont pas remboursables.

Les droits de scolarité sont facturés au trimestre selon les modalités prévues dans au règlement intérieur du conservatoire : ils sont dûs dès lors qu'un trimestre est commencé.

Ils ne donnent lieu à remboursement, au prorata temporis, qu'en cas de déménagement en cours d'année et sur production de justificatif, en cas d'absence prolongée pour raison médicale motivée, sur production de justificatif et après un mois d'arrêt total des cours, en cas d'absence prolongée d'un professeur et après un mois d'arrêt total des cours.

Une dégressivité des tarifs sera appliquée en fonction des tranches de quotients familiaux fixées par les villes d'Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, l'Haÿ-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre, Villejuif. L'application de cette dégressivité fera l'objet d'un remboursement par lesdites communes sur présentation d'un mémoire.

Pour les prêts d'instruments, une participation forfaitaire annuelle, facturée au trimestre, est à verser par le bénéficiaire du prêt et s'élève à :

- 45 € par instrument et par an, pour les instruments à cordes (guitare, violon, alto, violoncelle, contrebasse....) ;

- 100 € par instrument, pour les instruments à vent (flûte, hautbois, clarinette, basson, cor, trompette, tuba, saxophone...).

Annexe à la délibération n° 1 : Conservatoires de musique, de danse et de théâtre du Val de Bièvre

DANSE

DROIT D'INSCRIPTION : Non remboursable	EPT	31 €
	Hors EPT	56 €
S.E.A.M. (Redevance pour la reproduction graphique d'ouvrages musicaux) sauf éveil, initiation		Sans objet
Concours d'entrée cycles spécialisés (élèves extérieurs) non remboursable mais déductible des droits d'inscription		18 €

DROITS DE SCOLARITE (annuels)

		2022/2023**	
Plein tarif		EPT	Hors EPT
Forfait	Cycle 1	273 €	786 €
	Cycle 2 et Cycle 2 différencié	330 €	786 €
	Cycle 3 et cycle 3 différencié	405 €	786 €
	Cycle spécialisé et perfectionnement		
	Adultes de + 25 ans (exceptés cycles 3 et spécialisé)	503 €	786 €
Cours collectifs hebdomadaires*	Tarif 1, Initiation, Eveil	116 €	338 €
	Tarif 2	136 €	338 €
	Tarif 3	166 €	338 €
	Tarif Adultes de + 25 ans	267 €	338 €
Cours individuel (seconde pratique)	Cycle 1		
	Cycle 2		
	Cycle 3, Cycle spécialisé		
Cours individuel adulte Hors forfait	Tarif Adultes de + 25 ans		
Pratique d'ensemble (si pratique unique)			

* Tarif à multiplier par le nombre de cours hebdomadaires

** Proposition d'arrondi : au dessus ou égal à 0,5 : arrondi à l'entier supérieur
en dessous de 0,5 : entier inférieur

Annexe à la délibération n° 1 : Conservatoires de musique, de danse et de théâtre du Val de Bièvre

THEATRE

DROIT D'INSCRIPTION : Non remboursable

EPT 31 €

Hors EPT 56 €

Tarif unique 30 €

CPES (Cycle préparatoire à l'enseignement supérieur)

S.E.A.M. (Redevance pour la reproduction graphique d'ouvrages musicaux)

sauf éveil, initiation

Sans objet

Concours d'entrée CPES (élèves extérieurs)

18 €

non remboursable mais déductible des droits d'inscription

DROITS DE SCOLARITE (annuels)

		2022/2023**	
Plein tarif		EPT	Hors EPT
Forfait	Cycle 1	273 €	786 €
	Cycle 2 et Cycle 2 différencié	330 €	786 €
	Cycle 3 et cycle 3 différencié	405 €	786 €
	Cycle préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES)	500 €	500 €
	Adultes de + 25 ans (exceptés cycles 3 et spécialisé)	503 €	786 €
Cours collectifs hebdomadaires*	Tarif 1, Initiation, Eveil	116 €	338 €
	Tarif 2	136 €	338 €
	Tarif 3	166 €	338 €
	Tarif Adultes de + 25 ans	267 €	338 €
Cours individuel (seconde pratique)	Cycle 1		
	Cycle 2		
	Cycle 3, Cycle spécialisé		
Cours individuel adulte Hors forfait	Tarif Adultes de + 25 ans		
Pratique d'ensemble (si pratique unique)			

* Tarif à multiplier par le nombre de cours hebdomadaires

** Proposition d'arrondi : au dessus ou égal à 0,5 : arrondi à l'entier supérieur
en dessous de 0,5 : entier inférieur

Tarifs pour l'année scolaire 2022/2023

Réseau des conservatoires de Musique, Danse et Théâtre des Portes de l'Essonne - Grand-Orly Seine Bièvre

Tarif annuel (calculé sur la base des revenus de l'année N-1)

Quotient	Forfaits		Options
	Moins de 21 ans	Plus de 21 ans	
Quotient A	96 €	114 €	61 €
Quotient B	114 €	133 €	69 €
Quotient C	134 €	163 €	83 €
Quotient D	165 €	195 €	100 €
Quotient E	197 €	232 €	118 €
Quotient F	234 €	279 €	138 €
Quotient G	283 €	330 €	170 €
Quotient H	334 €	395 €	200 €
Quotient I	399 €	467 €	238 €
Quotient J	472 €	561 €	287 €
Quotient K	566 €	665 €	341 €
Quotient L	665 €	803 €	406 €
Elèves ne résidant pas sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre	1 154 €	1 371 €	693 €

Droit d'inscription (annuels – non remboursable) par foyer inscrit

Le tarif au quotient s'applique au personnel du territoire de l'ex CALPE et des communes qui la composent*. Une dérogation est accordée aux élèves essonnien pratiquant un instrument rare ou inscrits en 3ème cycle

L'inscription est annuelle : l'année entière est due même en cas d'abandon en cours d'année (*sauf dispositions particulières prévues par le règlement intérieur*). Le tarif est annuel. Le règlement par trimestre n'est qu'une facilité de paiement. Un prorata pourra être appliqué en cas d'inscription en cours d'année ou en cas de fermeture exceptionnelle de l'établissement pour raisons techniques.

Le forfait comprend la formation musicale (FM) et instrumentale (FI) ainsi que les pratiques collectives associées au parcours de formation, dans la limite des places disponibles. Dans le cadre du parcours personnalisé, la tarification au forfait reste appliquée.

L'option correspond à l'une des activités suivantes seule : danse, deuxième instrument, éveil et initiation, formation musicale, théâtre, ateliers, musique de chambre.

	Pour le 1er enfant	Plein tarif
Réduction pour inscription multiple d'élèves de moins de 21 ans d'une même famille. Cette réduction est appliquée après classement des enfants par ordre dégressif des coûts d'inscription. Les étudiants de moins de 26 ans peuvent bénéficier du tarif moins de 21 ans sur présentation d'un justificatif de scolarité. La réduction n'est pas applicable pour le tarif unique.	Pour le 2ème enfant	-20%
	Pour les enfants suivants	-50%
	Atelier de musique ancienne, préparation à l'option musique au bac, activités "chant choral", culture musicale du XX ^s , analyse, orchestre symphonique, big band ...	Tarif unique : Option A
Activité ponctuelle hors forfait : centre de ressources, atelier ponctuel, session de musique de chambre	Tarif Option calculé au prorata du nombre de cours	
Elève des Classes à Horaires Aménagés des collèges Delalande et Buisson, uniquement pour les disciplines enseignées dans le cadre du partenariat EN / CRI	Sur attestation de présence	Gratuité
Elève et membre des ensembles d'harmonie du territoire des Portes de l'Essonne* (pour l'instrument pratiqué dans le cadre de l'Harmonie)		Droits d'inscription uniquement
Elève ne résidant pas sur le territoire des Portes de l'Essonne* et membre de « l'Ensemble Choral des Portes de l'Essonne »		Tarif : Quotient L
Personnel de l'Education Nationale travaillant sur le territoire des Portes de l'Essonne*	Sur justificatif	

* par application des dispositions inchangées de la délibération du conseil communautaire des Portes de l'Essonne en date du 2 juillet 2015

TARIF CPES (Cycle préparatoire à l'enseignement supérieur)	
Tarif unique pour les élèves EPT ou hors EPT	
Droit d'inscription	30 €
Frais de scolarité	500 €

CONSERVATOIRE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Tarifs en vigueur à partir de l'année scolaire 2022/2023		2022/2023
Tranches 1 à 5	Formation musicale seule Eveil musical	118 €
	Forfait cursus instrumental	152 €
	Forfait cursus piano	179 €
	Forfait cursus : Chant	165 €
	Danses, Comédie musicale et Compagnie4ARTS	106 €
Tranche 6	Formation musicale seule Eveil musical	144 €
	Forfait cursus instrumental	184 €
	Forfait cursus piano	215 €
	Forfait cursus : Chant	197 €
	Danses, Comédie musicale et Compagnie4ARTS	128 €
Tranche 7	Formation musicale seule Eveil musical	172 €
	Forfait cursus instrumental	218 €
	Forfait cursus piano	254 €
	Forfait cursus : Chant	235 €
	Danses, Comédie musicale et Compagnie4ARTS	152 €
Tranche 8	Formation musicale seule Eveil musical	195 €
	Forfait cursus instrumental	250 €
	Forfait cursus piano	293 €
	Forfait cursus : Chant	269 €
	Danses, Comédie musicale et Compagnie4ARTS	175 €
Tranche 9	Formation musicale seule Eveil musical	234 €
	Forfait cursus instrumental	298 €
	Forfait cursus piano	348 €
	Forfait cursus : Chant	320 €
	Danses, Comédie musicale et Compagnie4ARTS	208 €
Tranches 10 et 11	Formation musicale seule Eveil musical	260 €
	Forfait cursus instrumental	333 €
	Forfait cursus piano	387 €
	Forfait cursus : Chant	356 €
	Danses, Comédie musicale et Compagnie4ARTS	232 €

Pratique collective tarif unique	Chorale - Théâtre - Orchestres - Ateliers Pour toute inscription à l'une de ces disciplines hors forfait	34 €
---	---	------

Hors EPT	Formation musicale seule Eveil musical	513 €
	Forfait cursus instrumental	659 €
	Forfait cursus piano	764 €
	Forfait cursus : Chant	707 €
	Danses, Comédie musicale et Compagnie4ARTS	368 €

Le paiement de la cotisation annuelle peut avoir lieu en une, deux ou trois fois sans frais.

Médiathèque Villeneuve-Saint-Georges - Tarifs en vigueur pour l'année scolaire 2022/2023

Frais de reproduction des documents au sein des médiathèques

Le réseau des médiathèques de Villeneuve-Saint-Georges est composé de la médiathèque René-Fallet, de la médiathèque Jean-Ferrat et du médiabus. L'inscription y est gratuite pour tous.

- En cas de perte d'un document non soumis à des droits de prêts et de consultations spécifiques, son remplacement à l'identique est demandé à l'emprunteur. Si ledit document ne peut être remplacé à l'identique ou si l'usager ne se manifeste pas après trois lettres de rappel, un remboursement au prix actualisé est demandé à l'emprunteur.

TARIFS APPLICABLES

Document non rendu ou détérioré (livres, CD audio, jeux de société)	Remboursement au prix actualisé selon le catalogue fournisseur
Document non rendu ou détérioré (DVD, DVD-Rom)	Remboursement forfaitaire de 30 €
Remplacement de carte de lecteur perdue	1,30 €
Photocopie et impression A4 noir et blanc	0,10 €
Photocopie et impression A4 couleur	0,65 €
Photocopie et impression A3 noir et blanc	0,35 €
Photocopie et impression A3 couleur	1,30 €
Carte de photocopie vierge (chargement par 10 copies)	1 €
Remboursement liseuse ou tablette tactile non rendue ou détériorée	Remboursement au prix actualisé selon le catalogue fournisseur
Sac en toile	1 €

Sud-Est Théâtre de Villeneuve Saint Georges
Tarifs en vigueur à partir de la saison 2022/2023

1. Établissements scolaires

		2022/2023	
		Tarif	
Établissements VSG et EPT	Films	Gratuit	
	Visites d'expositions	2 €	
	Spectacles		
		<i>Maternelles/Élémentaires</i>	3.5 €
		<i>Collèges/lycées</i>	4 €
Établissements hors EPT	Films	Gratuit	
	Visites d'expositions	3 €	
	Spectacles		
		<i>Maternelles/Élémentaires</i>	6 €
		<i>Collèges/lycées</i>	8 €

* La priorité est accordée aux établissements villeneuvois.

Chaque élève ayant assisté à une représentation sur le temps scolaire est invité lorsqu'il revient voir le même spectacle lors d'une représentation tout public (afin de lui permettre de revenir en famille).

2. Spectacles tout public

		2022/2023
		Tarif
Spectacles tout public	Tarif plein	20 €
	Tarif adhérent	15 €
	Tarif réduit	10 €
Spectacles familiaux et spectacles ayant lieu dans la cafeteria	Tarif plein	8 €
	Tarif adhérent	6 €
	Tarif réduit	4 €
	Tarif très réduit (enfants de moins de 3 ans, uniquement pour les spectacles dédiés aux tout-petits)	3 €
Spectacle Festi'Val de Marne	Tarif plein	20 €
	Tarif réduit et adhérent	12 €
	Tarif unique spectacle familial	6 €
	Tarif scolaire	2 €
Tarif partenaires (Sur signature d'une convention)	Tarif unique	8 €

Le tarif réduit concerne les personnes de moins de 18 ans, les personnes de plus de 65 ans, les personnes non-imposables, les familles nombreuses, les étudiants et les demandeurs d'emploi.

Le tarif adhérent concerne les titulaires de la carte d'adhésion, les groupes de 10 personnes et plus ainsi que les comités d'entreprise.

Prix de la carte d'adhérent : 11,00 €

3. Conférences

Conférence	Tarif unique 5 €
------------	------------------

Tarifs Cité des Arts de Viry-Chatillon
Tarifs en vigueur pour la saison 2022/2023

MUSIQUE		
	Individuel	Collectif
Tarif minimum	87 €	54 €
Tarif maximum	361 €	165 €
Extérieurs	824 €	515 €

Prêt d'instruments : gratuit

DANSE		
	Cours collectifs 45 à 60 minutes	Cours collectifs 75 à 90 minutes
Tarif minimum	54 €	82 €
Tarif maximum	165 €	268 €
Extérieurs	515 €	618 €

ARTS PLASTIQUES		
	Cours collectifs enfants, jeunes moins de 18 ans Peinture, Sculpture	Cours collectifs Adultes Peinture - Sculpture
Tarif minimum	54 €	62 €
Tarif maximum	165 €	175 €
Extérieurs	515 €	567 €

THEATRE		
	Cours collectifs enfants, jeunes moins de 18 ans	Cours collectifs Adultes 3 heures
Tarif minimum	54 €	82 €
Tarif maximum	165 €	330 €
Extérieurs	515 €	618 €

PRATIQUES COLLECTIVES

Au sein de la cité des Arts, les pratiques suivantes :

- Orchestre d'harmonie
- Orchestres 1er cycle
- Orchestre 2ème cycle
- Orchestre symphonique
- Ensembles de clarinettes
- Ensembles de cuivres
- Ensembles de flûtes traversières
- Ensembles de guitares
- Ensembles de percussions
- Quatuor de saxophones
- Ateliers
- Ateliers de découvertes
- Chorale d'enfants
- Chorale d'adolescents
- Chorale d'adultes
- Musique de chambre

Sont considérées comme des pratiques collectives et soumises à la tarification suivante :

- Gratuité pour les élèves inscrits à la Cité des Arts.
- Forfait annuel de 22 € pour toute personne non inscrite à la Cité des Arts.

CONFERENCES HISTOIRE DE L'ART

Les conférences d'histoire de l'art sont incluses dans l'offre de la Cité des Arts (hors enseignement artistique)

Le cycle de conférence d'histoire de l'art est soumis à tarification à hauteur de **52,50 € le forfait de 8 conférences**

Modalités de mise en œuvre :

- Inscription préalable pour le cycle de 8 conférences, Application d'un forfait fixe de 52,50 € quel que soit le nombre de séances fréquentées,
- Paiement effectué par le versement de la totalité du forfait lors de l'inscription,
- Application d'une réduction de 50 % pour une inscription à partir du 15 février 2023
- La participation sera rattachée à la facturation de la Cité des Arts.

PRECISIONS SUR LES MODALITES D'APPLICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LA PRATIQUE DES COURS DISPENSES DANS LE CADRE DE LA CITE DES ARTS A VIRY-CHATILLON :

Application d'une tarification individualisée pour l'ensemble des prestations et calculée de la manière suivante :

- Taux d'effort = (tarif maximum - tarif minimum) / (QF plafond – QF plancher),
- Tarif = tarif minimum + (QF usager – QF plancher)*taux d'effort.

Le quotient familial retenu pour le calcul des prestations est celui calculé par la Caisse d'Allocations Familiales et sera directement demandé auprès de cette administration ou auprès des familles bénéficiaires de prestations familiales.

Pour les familles non bénéficiaires de prestations familiales de la CAF, le mode de calcul du quotient familial (QF) sera identique et effectué comme suit :

- $QF = (\text{Revenus nets annuels perçus} / 12) + \text{Prestations Familiales mensuelles} / \text{Nombre de parts}.$

Étant précisé que le nombre de parts est déterminé comme suit :

- Le ou les parents : 2 parts,**
- Les deux premiers enfants : 0,5 part chacun,**
- Le 3^{ème} enfant : 1 part,**
- Les enfants supplémentaires à partir du 4^{ème} : 0,5 part,**
- Les enfants handicapés : +0,5 part,**

Il est précisé que le quotient familial plancher et le quotient familial plafond retenus pour l'ensemble des prestations sont les suivantes :

QF PLANCHER 300

QF PLAFOND 1800

Il est précisé également que le prêt d'instruments de la Maison de la Musique aux élèves du Conservatoire est assuré à titre gratuit.

Les autres modalités d'application de la grille tarifaire de la Cité des Arts sont ainsi fixées :

- *Application du quotient familial en cours de validité,*
- *Application d'un forfait fixe pour les autres usagers n'habitant pas le territoire Grand-Orly Seine Bièvre*
- *Application du quotient familial et réduction de 50% sur le tarif des cours de la Maison de la Musique, pour les élèves participant régulièrement à l'Harmonie de Viry-Chatillon,*
- *Application d'une réduction de 20% sur les tarifs à partir de l'inscription à un deuxième cours de la Cité des Arts (Maison du Théâtre, Maison de la Danse, Maison des Arts Plastiques, Maison de la Musique) quel que soit son lieu de domicile,*
- *Application d'une réduction de 20% à partir de la deuxième inscription à la Cité des Arts (Maison du Théâtre, Maison de la Danse, Maison des Arts Plastiques, Maison de la Musique) au sein d'une même famille, quel que soit son lieu de domicile,*
- *Application d'une réduction de 20% sur les stages de pratiques artistiques pour les titulaires du « Pass'Jeunes » de la ville de Viry Chatillon,*
- *Inscription réalisée pour l'ensemble de l'année,*

- *Les droits annuels de scolarité sont facturés chaque trimestre avec un premier versement de 50% puis deux versements de 25% chacun,*
- *Pour toute nouvelle inscription, les deux premières séances sont considérées comme cours d'essai,*
- *En cas d'abandon après ces deux cours d'essai, les droits de scolarité ne seront pas dus, sous réserve :*
 - *D'une demande d'annulation écrite avant le 15 octobre de l'année,*
 - *Ou dans les 15 jours qui suivent les deux cours d'essai, en cas d'inscription en cours d'année.*

Tout abandon de l'activité signalé, par écrit, avant le 31 décembre 2022 dispensera du solde de la facture,

- En cas d'abandon de l'activité en cours d'année pour cause de déménagement ou maladie, remboursement au prorata des présences de l'élève aux cours, sur présentation d'une attestation ou d'un certificat médical,

Application d'une réduction de 50% sur les tarifs, pour les inscriptions à compter du 15 février 2023.

TARIFS RESEAU DES BIBLIOTHEQUES ET LUDO-BIBLIOTHEQUE DE VIRY-CHATILLON 2022/2023

Le réseau des bibliothèques, formé par la Médiathèque, la bibliothèque de proximité Montesquieu et la Ludo-bibliothèque Emile-Bayard, propose une offre de collections, de services et d'actions culturelles à destination des Castelvirois.

Conditions d'inscription et modalités de mise en œuvre :

1. **Gratuité** pour tous en matière d'accès et de consultation des documents, des espaces lecture, multimédia, images et sons.
2. **Gratuité** pour les Castelvirois et les élèves scolarisés à Viry-Chatillon, ainsi que les habitants du Grand Orly Seine Bièvre, pour le prêt des collections de la Médiathèque, de la bibliothèque Montesquieu et de la Ludothèque-bibliothèque (livres, revues, partitions, jeux, tous documents visuels, sonores) et l'accès aux ressources numériques.
3. **Droit annuel d'inscription** forfaitaire pour les usagers n'habitant pas le territoire du Grand Orly Seine Bièvre (tarif unique pour toutes tranches d'âge) fixé à **58 €**.
4. **Participation en cas de perte ou de non restitution d'un document, d'un jeu, d'un costume :**

En cas de perte d'un document, d'un jeu, d'un costume, son remplacement à l'identique est demandé à l'emprunteur. Si ledit document, jeu, costume ne peut être remplacé à l'identique ou si l'utilisateur ne se manifeste pas suite à la non restitution d'un document, un remboursement sera demandé.

Si ledit document est soumis au droit de l'audiovisuel (vidéo, cassette, dvd ou cédérom), un remboursement forfaitaire de 50 € sera demandé.

Nous intégrons dans le montant forfaitaire de remboursement une partie des coûts de gestion pour la collectivité des rappels et de la facturation faits aux usagers.

DOCUMENTS	Montant du remboursement
VIDEO, CASSETTE, DVD OU CEDEROM si soumis au droit de l'audiovisuel	50,00 €
ALBUM	25,00 €
BD	25,00 €
CD	25,00 €
ROMAN	25,00 €
PARTITION	25,00 €
DOCUMENTAIRE	25,00 €
LIVRE CD	25,00 €
POCHE	25,00 €
MANGA	25,00 €
JOUETS	En fonction du prix catalogue fournisseur
COSTUME	En fonction du prix catalogue fournisseur
JEUX DE SOCIETE	En fonction du prix catalogue fournisseur

Tarifs réseau des médiathèques et des ludothèques des Portes de l'Essonne 2022/2023
--

L'adhésion au réseau des médiathèques et des ludothèques des Portes de L'Essonne (Juvisy-sur-Orge, Athis-Mons, Savigny-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste, Morangis), pour le public résidant, travaillant ou étudiant sur le territoire du Grand Orly Seine Bièvre est gratuit.

En cas de non-retour des documents dans les délais impartis et après trois rappels envoyés, il est émis un titre de recettes cumulant forfaitairement les coûts des documents empruntés

La grille des tarifs applicable à compter du 1er septembre 2022 dans les médiathèques et les ludothèques du réseau est la suivante :

	Grand-Orly Seine Bièvre	Hors du périmètre Grand-Orly Seine Bièvre
Inscription annuelle	Gratuit	Gratuit
Accès internet	Gratuit	Gratuit
Prêt de documents	Gratuit	40 €
Photocopies/impressions N&B		
- A4 R/V	Gratuit	Gratuit
- A3 R/V	Gratuit	Gratuit

Participation en cas de perte ou de non restitution d'un document, d'un jeu, d'un costume :

En cas de perte d'un document, d'un jeu, d'un costume, son remplacement à l'identique est demandé à l'emprunteur. Si ledit document, jeu, costume ne peut être remplacé à l'identique ou si l'utilisateur ne se manifeste pas suite à la non restitution d'un document, un remboursement sera demandé.

Si ledit document est soumis au droit de l'audiovisuel (vidéo, cassette, dvd ou cédérom), un remboursement forfaitaire de 50 € sera demandé.

Est intégrée dans le montant forfaitaire de remboursement une partie des coûts de gestion pour la collectivité des rappels et de la facturation faits aux usagers.

DOCUMENTS	Montant du remboursement
VIDEO, CASSETTE, DVD OU CEDEROM si soumis au droit de l'audiovisuel	50,00 €
ALBUM	25,00 €
BD	25,00 €
CD	25,00 €
ROMAN	25,00 €
PARTITION	25,00 €
DOCUMENTAIRE	25,00 €
LIVRE CD	25,00 €
POCHE	25,00 €
MANGA	25,00 €
JOUETS	Remboursement au prix actualisé selon catalogue fournisseur
COSTUME	Remboursement au prix actualisé selon catalogue fournisseur
JEUX DE SOCIETE	Remboursement au prix actualisé selon catalogue fournisseur
TABLETTE NUMERIQUE OU LISEUSE PERDUE OU DETERIORIEE	Remboursement au prix actualisé selon catalogue fournisseur

Ecole et Espace d'Art Contemporain Camille Lambert à Juvisy-sur-Orge

Tarifs annuels 2022/2023

Tarif annuel (calculé sur la base des revenus de l'année N-1)

Quotient	Tarif annuel		15 séances	
	Moins de 21 ans	Plus de 21 ans	Moins de 21 ans	Plus de 21 ans
Quotient A	71 €	82 €	40 €	46 €
Quotient B	82 €	97 €	46 €	58 €
Quotient C	97 €	113 €	58 €	66 €
Quotient D	113 €	131 €	66 €	75 €
Quotient E	131 €	156 €	75 €	88 €
Quotient F	156 €	184 €	88 €	106 €
Quotient G	184 €	215 €	106 €	122 €
Quotient H	215 €	249 €	122 €	144 €
Quotient I	249 €	297 €	144 €	175 €
Quotient J	297 €	347 €	175 €	202 €
Quotient K	347 €	407 €	202 €	240 €
Quotient L	407 €	476 €	240 €	287 €
Elèves ne résidant sur le territoire de l'EPT	476 €	502 €	287 €	293 €

Le tarif au quotient s'applique au personnel de l'ex-Calpe et des communes qui la composent.

1 kg de terre (faïence et grès)	2 €
1kg de porcelaine	5 €

	Tarif normal	Elève de l'école d'art
Stage hors cursus avec intervention d'artiste	63 €	30 €

Participation ponctuelle à l'Atelier expérimental	3 séances	4 séances
	40 €	50 €

DISPOSITIONS SPECIFIQUES

Pratique d'un deuxième atelier	-50%	sur le tarif d'un atelier
Pratique d'un troisième atelier	-75%	
« Réduction pour inscription multiple d'élèves d'une même famille (foyer fiscal) . Cette réduction est appliquée après classement des élèves par ordre dégressif des coûts d'inscription. Les étudiants de moins de 26 ans peuvent bénéficier du tarif moins 21 ans sur présentation d'un justificatif de scolarité».	Pour le 1er élève	Plein tarif
	Pour le 2ème élève	-20%
	Pour les élèves suivants	-50%

« Les élèves de moins **de 26 ans** en préparation à l'entrée dans les écoles d'art ont accès gratuitement à certains ateliers. Pour les élèves participant à l'atelier préparatoire à l'entrée aux écoles d'art, le tarif au quotient est appliqué aux résidents et aux non-résidents de l'EPT. »

L'inscription est annuelle : l'année entière est due même en cas d'abandon en cours d'année (sauf pour la première année). Le tarif est annuel. Le règlement pourra se faire par trimestre. Un prorata pourra être appliqué en cas d'inscription en cours d'année et en cas de fermeture exceptionnelle pour raisons techniques.

Cinéma La Tournelle à L'Haÿ-les-Roses - Tarifs en vigueur à compter de la saison 2022/2023

Séance cinéma

- Plein tarif : 6.20 €
- Tarif réduit : 5 €
- KinoKids : 4.20 €
- Tarif groupe : 3 €
- Tarif évènement : 4.20 €
- Tarif Ciné Tétine : 3.50 €
- Carte d'abonnement : 40 € pour 10 séances, Valable 1 an

Supplément séance projection en 3D

- Plein tarif : supplément de 2 €
- Tarif réduit : supplément de 1 €
- Carte d'abonnement : supplément de 1 €

Tarifs spécifiques :

- Ecole et cinéma : 2 €
- Collège au cinéma : 2,50 €
- Ciné Junior : classes et groupes : 2,60 € / Individuels : 2,80 €

Séances de diffusion d'opéras filmés

- Plein tarif : 15 €
- Tarif réduit (pour les moins de 16 ans) : 12 €

CONDITIONS TARIFAIRES :

Tarif réduit

1. Sur présentation d'un justificatif pour les publics suivants : moins de 25 ans, étudiants, apprentis, carte famille nombreuse, personnes handicapées et accompagnateur, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA, retraités.
2. Tarif réduit pour toutes les séances du lundi à l'exception des séances « KinoKids » et des séances organisées dans le cadre d'animations ponctuelles pouvant tirer parti du vecteur film.
3. Pour les séances du mercredi de 18h00 et de 20h30

KinoKids

Tarif préférentiel unique qui s'applique aux spectateurs des programmes dédiés aux jeunes publics désignés sous le vocable « KinoKids ». Il s'applique toute l'année aux séances Kinokids :

- du mercredi, samedi et dimanche
- pendant les vacances scolaires
- pour toutes les séances organisées dans le cadre d'animation ponctuelle pouvant tirer parti du vecteur du film.

Tarif Groupe

Il s'applique pour toutes les séances aux publics suivants : centres de loisirs, scolaires, comités d'entreprises, comités d'œuvres sociales, associations, organismes de droit public et privé sur réservation ou sur la base de pré achat de billets.

Le tarif groupe s'applique également aux animations désignées sous le vocable « ciné tétine » qui concerne des projections spécifiquement dédiées aux tout-petits à partir de 18 mois organisées pour des groupes (crèches et divers établissements d'accueil petite enfance).

Carte d'abonnement

Elle est non nominative et utilisable à toutes les séances. Elle a une durée de validité de un an et 10 séances à compter de sa date d'achat. Elle peut être utilisée plusieurs fois dans la même journée.

Manifestations

Dans le cadre de manifestations initiées par la profession, les tarifs définis à cette occasion pour chaque manifestation par les organismes professionnels partenaires organisateurs se substitueront aux présents tarifs pendant toute la durée de la manifestation.

Gratuité

Le principe de gratuité est prévu dans le cadre de l'exploitation de l'équipement et se traduit par l'octroi ponctuel de billets gratuits notamment dans le cadre de diverses manifestations visant à promouvoir le cinéma en fonction des objectifs de la politique de communication de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre ou de la ville de l'Haÿ-les-Roses.

Annexe à la délibération n°11

Tarifs des activités **Maison de la Photographie Robert Doisneau et Lavoir numérique**

Stages (photo, vidéo, arts sonores)

Tarifs EPT	1 jour (6 heures)	24 €
	2 jours	48 €
	3 jours	72 €
	4 jours	96 €
	5 jours	120 €
Tarifs hors EPT	1 jour (6 heures)	40 €
	2 jours	80 €
	3 jours	120 €
	4 jours	160 €
	5 jours	200 €

Tarif EPT : concerne toute personne résidant ou travaillant sur le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre, sur justificatif

Pour les stages photo : majoration de 20 € si frais techniques

Master classes (photo, vidéo, arts sonores)

Tarif unique	1 jour	100 €
	2 jours	200 €
	3 jours	300 €
	4 jours	400 €
	5 jours	500 €

Pour les stages photo : majoration de 20 € si frais techniques

Annexe à la délibération n°11

Tarifs des activités Maison de la Photographie Robert Doisneau et Lavoir numérique

Séance cinéma	
Plein tarif	6,20 €
Tarif réduit	5 €
Tarif groupe	3 €
Tarif événement	4,20 €
Carte d'abonnement (10 séances)	40 €
Supplément projection 3D	
Plein tarif	2 €
Tarif réduit	1 €
Carte d'abonnement	1 €
Tarifs spécifiques	
Ecole et cinéma	2 €
Collège au cinéma	2,50 €
Ciné Junior/classes et groupes	2,60 €
Ciné Junior / individuels	2,80 €

Conditions tarifaires

Tarif réduit (sur justificatif) : moins de 25 ans, étudiants, apprentis, carte famille nombreuse, personnes en situation de handicap et leurs accompagnateurs, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, retraités

Tarif groupe : centres de loisirs, scolaires, comités d'entreprise, comités d'œuvres sociales, associations, organismes de droit public et privé sur réservation ou sur la base de pré-achat de billets
Le tarif groupe s'applique à partir de 10 personnes et pour toutes les séances.

Carte d'abonnement :

Elle est non nominative et utilisable à toutes les séances. Elle a une durée de validité d'1 an et est valable pour 10 séances à compter de sa date d'achat. Elle peut être utilisée plusieurs fois dans la même journée.

Manifestations :

Dans le cadre de manifestations initiées par la profession, les tarifs définis à cette occasion pour chaque manifestation par les organismes professionnels partenaires organisateurs se substitueront aux présents tarifs.

Gratuité :

Le principe de gratuité est prévu dans le cadre de l'exploitation de l'équipement et se traduit pas l'octroi ponctuel de billets gratuits, notamment dans le cadre de diverses manifestations visant à promouvoir le cinéma, en fonction des objectifs de la politique de communication de Grand-Orly Seine Bièvre ou de la ville de Gentilly.

Annexe à la délibération n°12 - Ecomusée du Grand-Orly Seine Bièvre

Tarifs des activités et objets promotionnels A compter de juillet 2022

Atelier de l'imaginaire

Atelier photographique collectif à l'année

Tarifs EPT	Plein tarif	130 €
	Tarif réduit	60 €
Tarifs hors EPT	Plein tarif	150 €
	Tarif réduit	80 €

Tarif EPT : concerne toute personne résidant ou travaillant sur le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre, sur justificatif

Tarif réduit (sur présentation d'un justificatif) : personnes non imposables, demandeurs d'emploi, moins de 25 ans, retraités, bénéficiaires du RSA, détenteurs d'une carte d'invalidité et leurs accompagnateurs

Objets promotionnels

Tasse	6 €
Crayon à papier	0,50 €
Stylo bille	1 €
Cartes postales anciennes	
unité	1 €
lot de 3	2,50 €
lot de 6	5 €
Aimant	3 €
Sac en toile	6 €